



Guichet Unique
T : 01 49 15 56 20

CARTE NATIONALE D'IDENTITE

1^{ère} DEMANDE – MAJEUR possédant un passeport

Le demandeur est obligatoirement présent au dépôt et au retrait du dossier

***Les documents précédés d'une case cochée sont obligatoires ;
Ceux précédés d'une case non cochée sont à présenter en fonction de votre situation.***

Tout dossier incomplet sera refusé.

- Votre pré-demande en ligne sur le site à effectuer avant de vous rendre en Mairie
<https://predemande-cni.ants.gouv.fr/>
- 1 photo d'identité couleurs, récente, respectant la norme ISO/IEC 19794-5 :**
sur fond clair, tête nue, sans lunette, sans sourire, non scannées, non découpées, format 35x45 mm.
- Passeport** (original + photocopie)
Si votre carte est périmée depuis plus de 2 ans, vous devez présenter une copie intégrale de votre acte de naissance, datée de moins de 3 mois

- Justificatif de domicile datant de moins de 3 mois à votre nom** (original)

Exemples : facture d'électricité, eau, téléphone fixe, quittance de loyer non manuscrite, avis d'imposition...

OU

- Vous êtes hébergé(e)**, vous devez dans ce cas-là fournir les pièces suivantes :

- attestation d'hébergement manuscrite de la part de l'hébergeant indiquant depuis quand la personnes est hébergée (datée et signée)
- justificatif de domicile de moins de 3 mois de l'hébergeant (original)
- photocopie de la pièce d'identité recto/verso de l'hébergeant ou du passeport

Si femme ...

... mariée

- Original de la copie intégrale de l'acte de mariage**, daté de moins de 3 mois, pour justifier du nom d'épouse.

... veuve

- Original de la copie intégrale de l'acte de décès**, daté de moins de 3 mois, pour justifier du nom d'épouse.

... divorcée

- jugement de divorce mentionnant l'autorisation de porter le nom de l'ex-conjoint** (original)

Le Guichet unique accueil :

- les Romainvillois du lundi au vendredi sans rendez-vous pour leur dépôt de passeport ou / et de carte d'identité
- les Romainvillois le samedi matin sur rendez-vous pour leur dépôt de passeport ou / et de carte d'identité
- les personnes n'habitant pas Romainville sur rendez-vous pour leur dépôt de passeport ou / et de carte d'identité

aux horaires suivant :

- le lundi de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 18h45
- les mardi, mercredi, jeudi et vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00
- le samedi (semaine impaire) 9h00 à 11h45